



Pavillon Camille-Lefebvre / Mesures recommandées

Accès au Pavillon Camille-Lefebvre pendant la pandémie COVID-19.

Nous reconnaissons que ces dernières semaines ont été particulièrement difficiles pour vous. Nous vous remercions pour votre patience, nous sommes heureux de vous revoir et de témoigner l'impact positif de retrouver votre être cher. Comme nous tous, vous souhaitez que tout soit fait afin d'éviter la transmission des infections et de se protéger entre nous incluant vous, votre famille, les résidents et le personnel. Voici la procédure qui est en soi rigoureuse et qui ainsi permettra la protection de tous. Nous vous remercions de la respecter. N'hésitez pas à poser des questions et demander l'assistance dont vous aurez besoin.

Accès au Pavillon Camille-Lefebvre

- Les visites auront lieu une seule fois par jour à l'intérieur des plages horaires de 11h00 à 14h00 ou de 16h00 à 19h00.
- Tout proche aidant ayant été en contact dans les 14 derniers jours avec :
 - Personne ayant la Covid-19 ou une infection respiratoire
 - Symptômes compatibles aux divers virus respiratoires
 - Milieu où il y a de la Covid-19 ou en éclosion de la Covid-19

Se verra refusé l'accès à son proche.

- À son arrivée au Pavillon Camille-Lefebvre chaque proche aidant doit répondre honnêtement aux questions du filtrage. Si une réponse affirmative est donnée, aucune visite ne sera possible et il se peut que le proche aidant soit dirigé vers la tente de dépistage.
- Le proche aidant doit déclarer n'avoir aucun symptôme en remplissant avec signature lisible la grille de l'auto surveillance des symptômes.
- Advenant le fait que le proche aidant déclare avoir une histoire de fièvre ou tout autre symptôme compatible avec la Covid-19 il sera automatiquement dirigé vers la tente de dépistage et n'aura pas accès à son proche le jour même.
- Advenant le fait qu'un dépistage Covid-19 soit nécessaire dû à une déclaration de symptômes, un résultat négatif devra être présenté afin d'avoir accès lors d'une visite subséquente à son proche, et ce, 48 heures après l'arrêt des symptômes.

- **Lors de la première visite**, le proche aidant doit signer lisiblement le formulaire de consentement de la personne proche aidante.
- Chaque proche aidant doit signer visiblement le registre asymptotique après avoir pris connaissance des règles de conduite en temps de Covid pour le Pavillon Camille-Lefebvre.
- Par la suite, il sera accompagné par la sécurité afin d'avoir accès à un casier barré pour ses effets personnels.
- À chaque visite, le proche aidant devra porter un masque de procédure en tout temps et ce, sans exception.
- **Lors de chaque visite**, le proche aidant devra visionner la vidéo de lavage des mains et celle du port de masque et écouter toutes les consignes données par l'agent de PCI qui pourra répondre aux questions et valider la technique.
- Toutes les boîtes, sacs à main ou autres objets, apportés par le proche aidant devront être laissés dans un casier mis à leur disposition afin de préserver ce milieu de vie sain.
- Chaque proche aidant sera accompagné par un agent de sécurité jusqu'à la chambre du résident.
- Dès 14h00 et 19h00, l'agent de sécurité ira annoncer verbalement la fin des visites à chaque proche aidant, sur chaque unité de soins, ce dernier devra obtempérer pour quitter l'unité.

Consignes de prévention des infections et déplacements

- Chaque proche aidant doit se laver les mains en arrivant et en quittant l'unité.
- Il est strictement interdit d'enlever le masque durant toute la durée de la visite.
- Le proche aidant sera accompagné à la chambre du résident où il devra se laver les mains à nouveau avant d'entrer dans la chambre.
- Le proche aidant ne pourra pas quitter la chambre durant toute la durée de la visite.
- Il est interdit de se promener dans le corridor, dans d'autres chambres et ailleurs sur l'unité de soins.
- Advenant le fait qu'un soin doit être dispensé au résident, l'équipe de soins demandera au proche aidant de quitter la chambre durant le temps nécessaire au soin. Le proche aidant devra se laver les mains avant de quitter la chambre et attendre à la porte dans le corridor ou selon toutes consignes du personnel clinique.
- Afin de prévenir toute transmission ou contamination, il sera impossible de se procurer du matériel sur l'unité de soins. Ainsi nous demandons aux proches aidants d'être compréhensifs et de laisser l'équipe assumer l'ensemble des soins. Il en va de la protection de tous.
- Le proche aidant doit respecter en tout temps la distanciation sociale de deux mètres autant que possible.



- Il est strictement interdit de fermer la porte de la chambre du résident afin que l'équipe de soins puisse en tout temps valider que les mesures établies en prévention des infections, sont respectées.
- Nous vous recommandons de porter des vêtements propres et de les changer aussitôt arrivé à la maison. Ensuite, procédez immédiatement à un lavage régulier de vos vêtements.

Lors du départ

- À la fin des heures de présence soit à 14h00 et 19h00, l'agent de sécurité vous avisera de la fin de votre période de visite et de la procédure à suivre pour quitter, soit;
 - Vous devez vous laver les mains avant de sortir de la chambre.
 - À la sortie de la chambre, vous devez être accompagné de l'agent de sécurité ou de l'agent PCI. Il vous indiquera où attendre près de l'ascenseur que tous les autres proches aidants soient prêts à quitter. Un respect de la distanciation est requis.
 - Une fois dans l'entrée du Pavillon, l'agent de sécurité ou l'agent PCI vous dirigera vers la salle où vous pourrez récupérer vos effets personnels.
 - De retour dans l'entrée du Pavillon, vous irez remplir le registre dans la section départ en y inscrivant l'heure de votre départ et y apposer votre signature lisiblement.
 - Avant de quitter le Pavillon, vous devez retirer votre masque et vous laver les mains une dernière fois.
- Si vous désirez quitter avant l'heure de la fin des visites, vous devrez sonner la cloche dans la chambre pour que l'agent PCI de l'unité vous accompagne selon la procédure établie.
- Soyez avisés que des agents cliniques en prévention des infections (PCI) feront des tournées lors des heures de visite pour vous soutenir dans le respect des consignes.

NB : Le respect des règles établies en temps de Covid est essentiel à la protection de nos aînés. Le non-respect d'une de ces règles engendrera un refus de visites.

NB : Les règles et procédures sont sujets à changement selon les directives du MSSS.